

## 9. DIAGNOSTIC

Le diagnostic de la zone agricole de la MRC est exprimé en signalant les forces, en ciblant les menaces qui guettent l'avenir de l'agriculture d'Argenteuil et en indiquant certaines opportunités de développement à saisir. Il s'appuie sur les constats élaborés lors de la phase d'analyse, sur les résultats des diverses consultations et sur les échanges fructueux entre les membres de la Table de concertation. Le diagnostic est représenté visuellement sur un plan concept intitulé « carte diagnostic de la zone agricole de la MRC d'Argenteuil » (annexe 5).

Les principales forces et menaces du territoire agricole sont regroupées sous trois grands énoncés :

- La proximité géographique des marchés;
- La présence d'une agriculture de créneaux, à petite échelle;
- L'importance des friches et du territoire sous-occupé.

### La proximité géographique des marchés

Une des grandes forces du territoire agricole d'Argenteuil est liée à sa géographie, non seulement en termes de potentiel des sols, mais également en termes de positionnement stratégique de la MRC par rapport aux divers marchés de clientèles potentielles. Les producteurs agricoles ont la chance de pouvoir écouler leur production dans les marchés de Montréal, Laval et la portion urbaine de la Rive-Nord (à environ 50 minutes en véhicule), sur les marchés de Gatineau (à environ 60 minutes) et de Mont-Tremblant (à environ 60 minutes).

Il faut donc tirer profit de cette localisation stratégique, d'autant plus que le milieu agricole d'Argenteuil déplore le manque de promotion des produits du terroir. À part la mise en place récente du Chemin du Terroir et quelques initiatives ponctuelles (foire de Noël « Saveurs et culture d'Argenteuil »), marchés publics estivaux, il n'existe pas de regroupement de producteurs qui coordonnent la mise en marché des produits agricoles d'ici.

Pourtant, la MRC d'Argenteuil dispose d'un potentiel énorme pour le tourisme rural compte tenu de la diversité de son offre touristique et de la richesse de son patrimoine naturel et bâti. L'agrotourisme, considéré ici comme une composante du tourisme rural, peut contribuer à la mise en valeur du terroir d'Argenteuil.

Certaines activités agrotouristiques en circuits courts sont aussi perçues comme des contraintes au développement des activités agricoles. La particularité est que dans un rayon d'environ sept kilomètres autour du centre-ville de Lachute, nous retrouvons les meilleures terres de la zone agricole d'Argenteuil. Nous y retrouvons également la presque totalité des entreprises agrotouristiques. La proximité de la clientèle et les facilités d'accès par les voies routières nous obligent à soulever la question de la cohabitation entre l'agrotourisme et l'agriculture traditionnelle dans la zone agricole dynamique. Des inquiétudes sont formulées au sujet des impacts négatifs d'implanter divers usages touristiques ou autres dans ce secteur (contraintes liées aux distances séparatrices, aux puits de captage de fort volume, aux « faux projets », etc.). La MRC constate également qu'il existe un besoin d'encadrement de l'offre touristique et d'une amélioration des infrastructures (routes, stationnements, services, etc.).

Cette proximité est aussi un avantage pour ce qui est de l'accès aux abattoirs et usines de transformation. Sur un territoire qui s'étend de Gatineau à Terrebonne, on retrouve deux abattoirs fédéraux et trois

salles de découpes ayant un permis de charcuterie de gros (C1). Cette situation peut convenir à la majorité des producteurs. Toutefois, l'organisation d'une mise en marché adaptée aux produits de créneaux fait défaut. Les producteurs sont souvent confrontés à des problèmes de logistique et d'organisation. Par exemple, les coûts de transport des animaux vers les abattoirs deviennent prohibitifs. Il existe donc peu de possibilités locales d'abattage pour les petits producteurs qui génèrent peu de volume pour des productions animales atypiques.

### La présence d'une agriculture de créneaux, à petite échelle

La configuration géographique de la MRC fait aussi en sorte que les sols propices aux productions végétales reliées aux élevages intensifs (maïs, grain et soya) sont peu présents. En effet, l'étude agropédologique démontre que seulement 39% de la zone agricole possède un potentiel agricole de classes 2 et 3. Les superficies cultivées par les EAE sont encore fortement utilisées pour les fourrages et les pâturages, sans compter celles non cultivées. Il faut noter aussi qu'un peu plus de la moitié de la zone agricole est boisée, particulièrement dans la portion ouest de la zone agricole. L'abondance de pierres, les difficultés reliées au drainage des terres et la présence d'affleurements rocheux ont limité l'étendue d'une plaine agricole intensive sur le territoire.

Ces particularités physiques du territoire ont engendré une typicité bien particulière. Les fermes sont de plus petite taille et le mode de production est plutôt traditionnel. Pour assurer une viabilité économique, les producteurs ont dû chercher à se diversifier et à « expérimenter » de nouvelles avenues, particulièrement en production animale (sangliers, bisons, cerfs, moutons, chèvres, wapitis, alpagas).

Par ailleurs, en raison des contraintes manifestes sur une bonne partie de la zone agricole, d'un taux d'occupation des entreprises agricoles peu élevé et d'une relève agricole peu présente, on constate que l'agriculture est en perte de vitalité, particulièrement dans la portion ouest du territoire.

Toutefois, cette portion de territoire recèle plusieurs potentiels de développement à l'intérieur de créneaux prometteurs, notamment en production biologique (fourrages, bovins) et en agroforesterie. Ce territoire agricole extensif possède par ailleurs un bilan enviable en matière agroenvironnementale. La préservation environnementale des lieux et le souci de la communauté envers le respect des paysages sont considérés comme des atouts. Le contexte actuel où les citoyens se préoccupent de plus en plus de la qualité de la nourriture (traçabilité, viandes sans hormones ni antibiotiques, fruits et légumes sans pesticides, etc.) est à l'avantage de la MRC d'Argenteuil qui est engagée dans une démarche de promotion des saines habitudes de vie, notamment en matière d'alimentation (module « Masanté en valeur »). Il est donc évident qu'il existe un marché pour une agriculture de créneaux à petite échelle misant sur la qualité des produits.

### L'importance des friches et du territoire sous-occupé

On dénombre plus de 2 500 hectares en friche, dont la majorité possède un potentiel de remise en culture. Pour la plupart, ces secteurs en friche peuvent être améliorés en partie par le drainage, la fertilisation, le chaulage, l'incorporation de matière organique et l'épierrement. Par ailleurs, plus de la moitié de la zone agricole est considérée comme étant sous-occupée. La diversification des productions agricoles représente un bon moyen d'utiliser davantage les terres sous-occupées. En effet, ces terres pourraient être valorisées par l'implantation de diverses autres productions, notamment dans le domaine fruitier.

Toutefois, certaines parcelles peuvent demeurer sans potentiel d'implantation de cultures. Alors, d'autres avenues de valorisation agricole peuvent être envisagées telles que l'agroforesterie (notamment par les produits forestiers non ligneux) et les cultures bioénergétiques (panic érigé, saule, peuplier hybride, etc.).

Les secteurs sous-occupés cartographiés permettent d'identifier les portions de la zone agricole qui nécessitent une attention particulière en vue de redynamiser le développement de l'agriculture. Ce territoire pourrait devenir le lieu de plusieurs expériences dans les prochaines années en fonction des divers potentiels de remise en culture.

Ces expérimentations ne s'effectueront pas uniquement par des entreprises agricoles déjà établies ou par d'autres qui auront les capacités financières de réclamer le statut d'entreprise agricole enregistrée au MAPAQ. Comme la relève n'est pas au rendez-vous dans la MRC, il faut réfléchir aux possibilités innovantes de maintenir une occupation dynamique du territoire agricole, en fonction des potentiels propres

aux diverses parties du territoire sous-occupé. Une place devrait donc être réservée pour l'agriculture à temps partiel pour des promoteurs de projets de développement ruraux (agricoles, agroforestiers ou complémentaires) de plus petite envergure, installés sur des parcelles de taille plus réduite. D'autres activités complémentaires à l'agriculture (ex.: équestre) ou liées à certains axes de développement territoriaux pourraient aussi être envisagées. Pour soutenir ces projets, le territoire agricole pourrait recevoir de nouvelles résidences ou autres usages à l'intérieur de secteurs bien définis selon des paramètres d'implantation très stricts limitant l'impact sur les pratiques agricoles actuelles.

Par le fait même, la revalorisation par l'agriculture de ces parties du territoire permettra le maintien des paysages agricoles menacés par la montée en friche dans plusieurs rangs. Dans la vallée de la rivière Rouge et la vallée de Harrington, on retrouve un patrimoine paysager exceptionnel lié à un contexte historique peu banal, qui est notamment mis en valeur par l'industrie cinématographique. Dans le secteur plus dynamique de la zone agricole, les paysages définissent une identité propre à Argenteuil par l'importance et la variété des élevages, par le côtoiement des grandes cultures liées à l'agriculture intensive (maïs-soya) et les cultures spécialisées (notamment maraîchères). Cette richesse paysagère et patrimoniale permet d'envisager une mise en valeur intéressante, s'appuyant sur des projets de développement concrets tels que des circuits agrotouristiques et patrimoniaux, des haltes routières en milieu agricole, une signalétique particulière, une mise en valeur des bâtiments agricoles patrimoniaux, etc. Toutes ces initiatives viendront renforcer le caractère multifonctionnel du territoire agricole d'Argenteuil.

## 10. DÉCLARATION DE PRINCIPES

Le conseil de la MRC d'Argenteuil et l'ensemble des partenaires réunis au sein de la Table régionale de concertation du milieu agricole affirment leur adhésion aux grands principes suivants :

- La zone agricole est un patrimoine collectif à protéger.
- L'agriculture est un levier de développement économique et social au niveau régional.
- Sans exclure tout autre mode de production, l'agriculture conventionnelle est un pilier fondamental du dynamisme de la zone agricole.
- Certains milieux ruraux en zone agricole sont en perte de vitesse économique et sociale.
- Les pratiques agricoles doivent intégrer de façon optimale la dimension environnementale de l'agriculture.

Par conséquent, ce plan de développement de la zone agricole d'Argenteuil se veut une **stratégie pour assurer l'occupation dynamique du territoire et la valorisation de la zone agricole et de ses activités dans un contexte de développement durable de ses communautés rurales.**